



**Finances – Economie – Emploi - Formation
et Chambres consulaires**

OBJET : Contrat Intercommunal Départemental 2020-2026

EXPOSE

Par délibération du 26 mars 2020, la commission permanente du Département de Loire-Atlantique a adopté les modalités opérationnelles du soutien aux territoires 2020-2026 qui comprennent un partenariat renforcé avec les intercommunalités dans le cadre de contrats pluriannuels négociés avec chaque établissement public de coopération intercommunale.

Par délibération du 7 octobre 2021, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a adopté un Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE) avec l'Etat pour la période 2020-2026 qui a été cosigné par le Président du Département de Loire-Atlantique.

Dans ce contexte, la concertation avec le Département de Loire-Atlantique a pris appui sur la liste des projets intercommunaux inscrits dans ce CRRTE pour préciser ceux qui répondent aux priorités partagées et peuvent ainsi s'inscrire dans le contrat intercommunal.

Au vu de l'analyse des enjeux du territoire intercommunal, les priorités d'actions suivantes sont partagées entre la Communauté de Communes et le Département et font l'objet de projets communs :

- Le sport et la santé,
- Les mobilités,
- Les services au public,
- La culture,
- Le tourisme.

Ces priorités se matérialisent dans 5 opérations portées par la Communauté de Communes. Elles sont complétées par 2 opérations portées par les communes de Châteaubriant et de Derval que le Département a souhaité intégrer dans le contrat.

Opérations	Coût prévisionnel	Taux d'intervention départemental	Subvention départementale
Sport et santé			
Rénovation de la piscine Espace Dauphins à Châteaubriant pour l'apprentissage de la natation la pratique du sport et la prévention santé	11 696 000 €	11 %	1 300 000 €

Mobilités			
Création d'un réseau de liaisons douces et chaussées à voie centrale banalisée entre les bourgs et les villages	600 000 €	62 %	370 055 €
Aménagement de continuités de circulation douce et cyclables rue du Thu et de la Sonderie sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Derval	210 939 €	28 %	59 945 €
Services au public			
Création d'un pôle de services sur le site de l'ancienne maison de retraite à Derval	830 000 €	12 %	100 000 €
Culture			
Création d'une bibliothèque à Saint Vincent des Landes	336 550 €	20 %	67 310 €
Création d'une bibliothèque à Saint Aubin des Châteaux	338 450 €	20 %	67 690 €
Tourisme			
Aménagement d'un parking sur le site de la carrière des fusillés (Sablière) sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Châteaubriant	138 000 €	50 %	69 000 €

Le cofinancement du Département pour ces 7 opérations s'élèvera au maximum à 2 034 000 € dans le cadre du contrat.

Parallèlement, le Département aide les communes dans la réalisation de leurs projets hors contrat. Au titre de la revitalisation des cœurs de bourgs, des cœurs de villes et du fonds école, le cofinancement du Département s'élève à ce jour à 6 214 756 €.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi - Formation et Chambres consulaires » réunie le 20 septembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'adopter le contrat intercommunal départemental à signer avec le Département de Loire-Atlantique,

- 2) de déléguer au bureau communautaire le soin d'adopter tout avenant à ce contrat,
- 3) d'autoriser M. le Président, ou M. le Vice-Président délégué, à signer le contrat ainsi que tous les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité
2 abstentions (M. Bernard GAUDIN –
M. Jean-Yves GICQUEL)

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 29 septembre 2022

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20220930-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022

Conseil Communautaire du 29



Le Président,

Alain HUNAUT

Contrat intercommunal

Département de Loire-Atlantique & Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Département, premier partenaire des communes et intercommunalités et garant de la solidarité territoriale, s'engage au quotidien pour accompagner le développement des territoires. D'importants moyens sont ainsi déployés tant à travers des projets d'envergure menés sous sa maîtrise d'ouvrage que par son soutien financier aux projets locaux qui répondent aux besoins présents et futurs des habitants de Loire-Atlantique.

Avec 17 000 nouveaux habitants chaque année, la Loire-Atlantique connaît une dynamique démographique très importante. Pour faire face à cette augmentation de population et répondre à son impact sur les capacités de ces collèges, le Département prévoit dans son futur schéma des collèges un investissement de **5 295 715 €** pour ses établissements sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, avec en particulier la réhabilitation du collège de la Ville aux Roses.

En déclinaison du projet stratégique du Département, le schéma directeur des mobilités constituera un document intégrateur de l'ensemble de la politique mobilité du Département, avec des mesures favorisant les alternatives à l'autosolisme, et une prise en compte accrue des enjeux de transition écologique, que ce soit dans la conception, l'exploitation ou les usages du réseau viaire départemental.

Le Département est engagé depuis plus de 5 ans dans un grand projet de déploiement de la fibre optique à l'abonné sur la zone d'initiative publique dont il a la responsabilité. Télétravail, e-éducation, e-administration, e-santé : cette connexion à internet à très haut débit est un levier majeur de cohésion territoriale et un service fondamental que le Département entend garantir à tous les habitants de la Loire-Atlantique. Ce projet est entré dans une phase d'accélération avec un déploiement complet prévu à l'horizon 2025 et il représentera un investissement de **27 787 013 €** pour le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Enfin, afin d'assurer la cohésion de nos territoires, le Département a voté pour la période 2020-2026 une nouvelle politique de soutien à l'investissement local. Cette politique se décline notamment par le présent contrat intercommunal, qui vise à soutenir les projets intercommunaux et communaux à rayonnement supra-communal qui répondent aux besoins des habitants du territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et contribuent au rayonnement de ce territoire. Ce soutien repose également sur une démarche dédiée à la revitalisation des cœurs de bourg et cœurs de ville ainsi qu'un accompagnement des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds école ». Les communes de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ont déjà bénéficié d'un soutien de **6 214 756 €** depuis le lancement de cette nouvelle politique.

LES SIGNATAIRES

Entre le Département de Loire-Atlantique représenté par son président, Monsieur Michel MENARD, habilité en vertu d'une délibération de la commission permanente du 26 mars 2020, et désigné ci-après « le Département » d'une part,

Et

L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), représenté par Monsieur Alain HUNAUULT, agissant en qualité de président, habilité en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2022 et désigné ci-après « Communauté de Communes Châteaubriant-Derval » d'autre part.

PREAMBULE

Lors de l'assemblée départementale du 16 décembre 2019, une nouvelle architecture du soutien aux territoires a été votée pour la période 2020-2026. Par délibération du 26 mars 2020, la commission permanente du Département a adopté les modalités opérationnelles du soutien aux territoires 2020-2026. Quatre piliers ont été retenus :

- un partenariat renforcé avec les intercommunalités dans le cadre de contrats pluriannuels négociés avec chaque établissement de coopération intercommunale (EPCI).
- une dynamique « cœur de bourg / cœur de ville » reposant sur un appel à manifestation d'intérêt et un contrat-cadre conclu avec les communes retenues,
- un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles »,
- un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié permettant d'accompagner leurs projets de proximité,

1- OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de formaliser un partenariat renforcé entre le Département et l'EPCI « Communauté de Communes Châteaubriant-Derval » sur la base de priorités partagées. Ce contrat a aussi pour objet d'identifier les actions susceptibles d'être présentées aux organes délibérants des deux signataires ainsi qu'une proposition de taux d'intervention rattaché à l'opération.

Le Département pourra soutenir des projets d'investissements sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal que les parties souhaiteraient inscrire dans ce contrat au regard de leur pertinence territoriale.

2- ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'intercommunalité s'engage à :

- mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat,
- organiser et animer un groupe de travail, réuni une fois par an, composé des signataires de ce contrat pour évaluer l'avancée des actions mentionnées en annexe.

Le Département s'engage à :

- accompagner l'intercommunalité dans la mise en œuvre de ce contrat,
- mobiliser ses politiques publiques et plus spécifiquement sa politique de soutien aux territoires en fonction des actions qui seront éligibles,
- mettre à disposition de l'intercommunalité, ses schémas et plans départementaux, ses données et son expertise,
- mobiliser les acteurs du partenariat Loire-Atlantique pour répondre aux demandes de l'intercommunalité si celle-ci le souhaite,
- faciliter la mise en œuvre du projet porté par l'intercommunalité.

3- PRIORITES PARTAGEES

Au vu de l'analyse des enjeux du territoire intercommunal, les priorités d'actions suivantes sont partagées entre L'EPCI et le Département et feront l'objet de projets communs :

- Le sport et la santé
- Les mobilités
- Les services au public
- La culture
- Le tourisme

4- OPERATIONS RETENUES

Dans le cadre du présence contrat, l'EPCI et le Département entendent cofinancer, sous réserve de l'éligibilité des opérations et du vote de la subvention en commission permanente du Département, les opérations suivantes :

Opérations	Coût prévisionnel	Taux d'intervention départemental	Subvention départementale
Sport et santé			
Rénovation de la piscine Espace Dauphins à Châteaubriant pour l'apprentissage de la natation, la pratique du sport et la prévention santé	11 696 000 €	11 %	1 300 000 €
Mobilités			
Création d'un réseau de liaisons douces et chaussées à voie centrale banalisée entre les bourgs et les villages	600 000 €	62 %	370 055 €
Aménagement de continuités de circulation douce et cyclables rue du Thu et de la Sonderie sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Derval	210 939 €	28 %	59 945 €
Services au public			
Création d'un pôle de services sur le site de l'ancienne maison de retraite à Derval	830 000 €	12 %	100 000 €
Culture			
Création d'une bibliothèque à Saint Vincent des Landes	336 550 €	20 %	67 310 €
Création d'une bibliothèque à Saint Aubin des Châteaux	338 450 €	20 %	67 690 €
Tourisme			
Aménagement d'un parking sur le site de la carrière des fusillés (Sablière) sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Châteaubriant	138 000 €	50 %	69 000 €

Le concours du Département pour l'ensemble de ces projets s'élèvera au maximum à **2 034 000 €**.

5- CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRAT

Un projet financé dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 ne pourra bénéficier d'une subvention départementale au titre d'un autre dispositif départemental, sur un même périmètre de dépenses éligibles.

Seuls les organes délibérants du Département peuvent décider de l'attribution des subventions. L'inscription de ces opérations ici ne vaut pas engagement juridique et financier, les montants indiqués étant donnés à titre indicatif.

Il est rappelé que les demandes de financement doivent être réalisées dans le respect des procédures des partenaires financeurs, préalablement à l'engagement juridique des opérations d'investissement.

Pour être rattachées au présent contrat, les opérations devront avoir démarré physiquement avant l'échéance du contrat.

6- DUREE, EVOLUTION ET FIN DU CONTRAT

Durée

Le contrat est établi pour une durée pouvant courir jusqu'au 31 décembre 2026 et prend effet à compter de la date de signature du présent contrat par les parties. Toute demande de subvention reçue après échéance du présent contrat sera considérée comme irrecevable.

L'EPCI s'engage à commencer les travaux des opérations listées avant l'échéance du contrat. Si les travaux ne sont pas commencés avant le 31 décembre 2026, l'EPCI s'engage à rembourser l'intégralité de la subvention départementale, si elle en était bénéficiaire.

Avenant

Le contrat pourra être modifié par voie d'avenant sur demande de l'une des deux parties, pour permettre notamment d'ajuster les montants et calendriers prévisionnels des projets. Cette demande devra être formalisée par courrier simple sur demande d'une des parties. Ces modifications ne pourront pas remettre en cause les objectifs généraux définis dans le présent contrat.

Résiliation

Le contrat peut être résilié à la demande de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant préavis de deux mois.

Le contrat peut également être résilié de plein droit et à tout moment par le Département en cas de non-respect des obligations du maître d'ouvrage.

Le Département pourra exiger le remboursement de la subvention versée (ou acompte versé). Enfin, la résiliation ne donne lieu, en aucun cas, à indemnisation.

7- COMMUNICATION

L'octroi des subventions dans le cadre du présent contrat est conditionné au respect des mesures de communication suivantes :

Valorisation de la subvention du Département sur tout support d'information et de communication

Tout support d'information ou de communication (éditions, web, signalétique) relatif à la valorisation du projet financé par le Département devra faire l'objet de la mention « Un *projet ou équipement* financé par le Département ». Le logo du Département devra être présent sur l'ensemble des supports d'information et de communication du projet. Si le support le permet, le montant de la subvention départementale devra être mentionné.

Le logo du Département est disponible en sollicitant la direction communication du Département à l'adresse suivante : communication@loire-atlantique.fr

Les supports d'information et de communication relatifs à la promotion du projet financé devront être soumis pour validation à la direction communication à l'adresse mail mentionnée ci-dessus

Valorisation de la subvention du Département par la mise en œuvre d'un panneau d'information chantier

Pendant la durée des travaux, le maître d'ouvrage devra apposer le logo Département de Loire-Atlantique et mentionner le montant de la subvention accordée sur tout support réglementaire d'affichage, dès lors que ce montant a été voté par la commission permanente.

Par ailleurs, le Département de Loire-Atlantique a la possibilité de poser son propre panneau d'information par ses propres moyens. Afin de définir le format, la nature du support et le lieu de l'implantation, le bénéficiaire devra adresser les informations nécessaires au minimum 2 mois avant le commencement de l'exécution des travaux à la Direction de la communication du Département.

Contact : assistante panneautique chantier par téléphone au 02.40.99.16.91 ou par mail à communication@loire-atlantique.fr

Le panneau du Département de Loire-Atlantique doit être maintenu pendant toute la durée d'exécution du chantier et ce jusqu'à l'inauguration.

Valorisation de la subvention du Département lors de temps de relations publiques ou de relations presse

Le pôle protocole du Département de Loire-Atlantique doit être associé **2 mois en amont** à toute initiative médiatique et publique afin de **valider la date de l'événement** et ainsi assurer une représentation du Département le jour J. (inauguration, pose de la « première pierre », visite de chantier, opérations de relation presse...).

Le Département doit être explicitement mentionné sur tout support écrit autour du projet. Les cartons d'invitation et les déroulés des manifestations sont à valider par le pôle protocole du Cabinet du Président du Département de Loire-Atlantique au 02.40.99.10.86 - protocole44@loire-atlantique.fr.

Les maîtres d'ouvrages sont tenus à ces obligations et doivent en apporter la preuve pour la demande de versement de subvention.

ANNEXES

- Annexes : fiches de synthèse des projets et tous documents que chaque partie souhaite intégrer au dit contrat

Fait en deux exemplaires,

A Châteaubriant, le

Pour l'EPCI Communauté de Communes
Châteaubriant-Derval
Le Président

Pour le Département de Loire-Atlantique
Le Président du conseil départemental,

Alain HUNAUT

Michel MENARD

AR-Préfecture

044-200072726-20220930-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022

6



Le Président,

Alain HUNAUT

Contrat Intercommunal Départemental CC Châteaubriant-Derval

Priorité : Sport et santé

Intitulé de l'action : Rénovation de la piscine Espace Dauphins à Châteaubriant

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La rénovation a pour objet d'améliorer le fonctionnement de cette piscine qui est la plus ancienne parmi les trois actuellement en service sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, son ouverture datant de 1969 et sa précédente rénovation avec nouvelle toiture datant de 1991. Le bouquet de travaux proposé visera notamment les points suivants :

- Faire évoluer l'offre d'activités de l'équipement en appréciant la faisabilité d'une extension pour améliorer sa fonctionnalité et s'adapter aux nouvelles pratiques aquatiques.
- Améliorer les conditions d'accueil des baigneurs : hall d'accueil, vestiaires, douches pour renforcer l'attractivité de l'équipement.
- Réviser le système de traitement de l'eau afin de réduire la consommation d'eau qui est supérieure aux moyennes par baigneur dans les piscines plus récentes de taille similaire.

La mise en place de l'ensemble de ces actions va conforter la modernisation de l'équipement garantissant ainsi sa pérennité et sa complémentarité avec les deux autres piscines du territoire intercommunal.

Ces travaux vont contribuer à améliorer le fonctionnement de cet équipement aquatique très apprécié du fait de son bassin sportif exceptionnel présentant une longueur de 50 mètres et une profondeur jusqu'à 2,20 mètres et de sa situation à 450 mètres du collège public et du quartier de logements sociaux de la Ville aux Roses et à 600 mètres du centre-ville.

La fréquentation de cet équipement est de 34 000 passages par an en moyenne sur la période 2017-2019 dont 15 000 entrées scolaires pour l'apprentissage de la natation. Les activités des deux clubs nautiques et de plongée (330 licenciés) constituent l'autre grande utilisation. Elle est par ailleurs ouverte au public sur 2 créneaux d'1h30 en semaine (1 173 entrées en 2019).

Partenariat : Ce projet sera mené en étroite concertation avec les services départementaux, régionaux et de l'Etat concernés.

Coût prévisionnel hors taxe : 11 696 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Travaux	10 069 113 €	Etat (DSIL)	1 466 498 €	Acquis
		Etat (Agence Nationale du Sport)	2 013 822 €	Sollicité
Maîtrise d'œuvre	1 317 118 €	Région des Pays de la Loire	1 000 000 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique	1 300 000 €	Acquis
Autres études	309 769 €	Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	5 915 680 €	
Total	11 696 000 €	Total	11 696 000 €	

Calendrier de réalisation : 2023-2026

Indicateurs d'évaluation proposés : Réalisation des travaux de modernisation. Evolution de la fréquentation de l'équipement aquatique.

Annexes : photos de la piscine Espace Dauphins avant rénovation à Châteaubriant



Contrat Intercommunal Départemental CC Châteaubriant-Derval

Priorité : Mobilités

Intitulé de l'action : Création d'un réseau de liaisons douces entre communes

Porteur de projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : La communauté de communes a adopté en première lecture le 14 novembre 2019 un projet de Plan Global de Déplacement (PGD) 2020-2025 qui a prévu d'aider les parcours à vélo en établissant une carte des itinéraires routiers propices à la pratique du vélo, en aménageant des bandes, pistes et cheminements pour les vélos et en aménageant des tronçons routiers en chaussée à voie centrale banalisée.

Le territoire de la communauté de communes permet en effet un accès en 15 minutes à vélos aux 26 centres-bourgs et centres-villes pour pratiquement tous les habitants. Cette accessibilité dans un temps raisonnable est facilitée par un maillage de voies routières.

Les itinéraires qui pourraient se dénommer « vélo-malin » seraient répertoriés avec la contribution des usagers et visualisés sur une carte accessible sur support papier et sur support numérique avec notification des temps de parcours.

Cette initiative serait accompagnée de la poursuite de l'aménagement de liaisons cyclables vers les principaux pôles de service et d'activités économiques et entre les communes, hameaux et villages. Lorsque les emprises foncières ne le permettent pas, seraient aménagés des tronçons en chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) qui est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rives sont rapprochées de son axe.

Sur le territoire intercommunal, un premier tronçon de CVCB a été aménagé par la Ville de Derval sur son entrée d'agglomération en venant de Redon en octobre 2019. La voie centrale est d'une largeur de 3 mètres et entourée de 2 bandes cyclables d'une largeur de 1,5 mètres chacune.

Partenariat : Le projet de PGD et son programme d'actions ont été soumis pour avis aux services départementaux et régionaux.

Coût prévisionnel hors taxe : 600 000 €

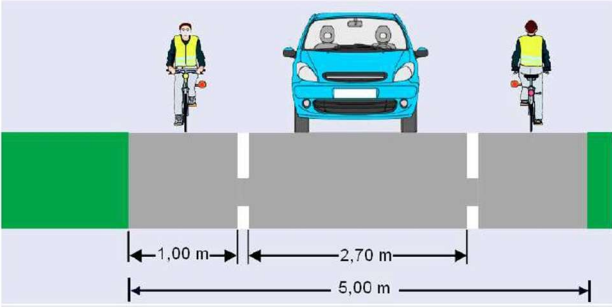
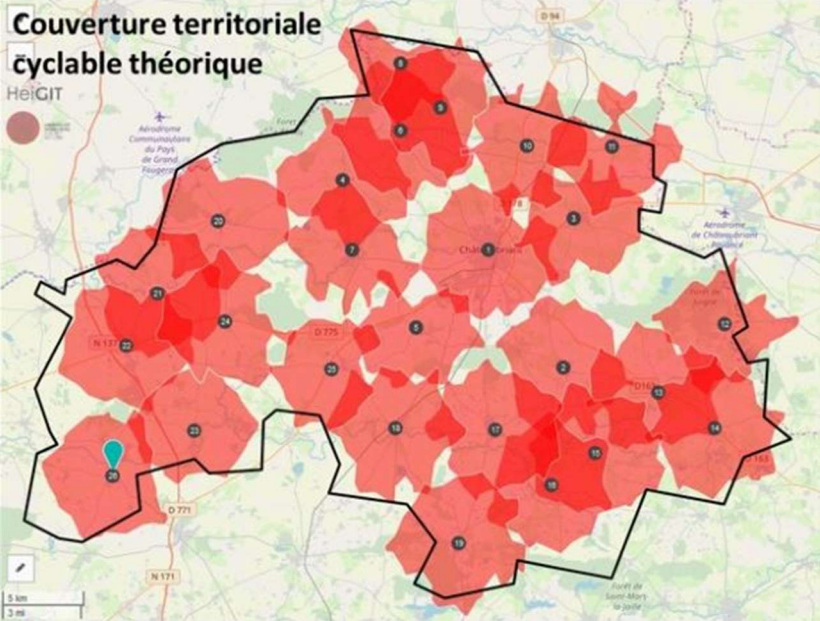
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Création d'un réseau de liaisons douces entre les communes	600 000 €	Etat	50 000 €	A solliciter
		Région des Pays de la Loire	59 945 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique	370 055 €	Acquis
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	120 000 €	
Total	600 000 €	Total	600 000 €	

Calendrier de réalisation : 2023-2026

Indicateurs d'évaluation proposés : Réduire de 23% les déplacements individuels en automobile et augmenter de 10% l'usage des modes doux à l'horizon 2023 (objectif fixé dans le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval)

Annexes : Plans et schémas illustrant la création du réseau de liaisons douces



Contrat Intercommunal Départemental CC Châteaubriant-Derval

Priorité : Mobilités

Intitulé de l'action : Aménagement de continuités de circulation douce et cyclables rue du Thu et de la Sonderie à Derval

Porteur de projet : Commune de Derval

Description de l'action : La commune de Derval poursuit le déploiement de son plan vélo avec une nouvelle tranche d'aménagement destinée à relier les habitations situées rue du Thu et rue de la Sonderie au plateau sportif, au lycée agricole et au collège, ainsi qu'au cœur de bourg.

Ces quartiers d'habitat localisés à l'entrée au nord du bourg se sont développés ces dix dernières années. La commune a prévu de réaliser des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif et de création d'un réseau de collecte des eaux pluviales.

L'aménagement des continuités de circulation douce et cyclables se matérialise par une chaussée à voie centrale banalisée complétée d'accotements revêtus et protégés par la pose de potelets afin de garantir un cheminement piéton plus sécurisé.

Partenariat : Ce projet est mené en étroite concertation avec les services départementaux, régionaux et de l'Etat concernés.

Coût prévisionnel hors taxe : 210 939 €

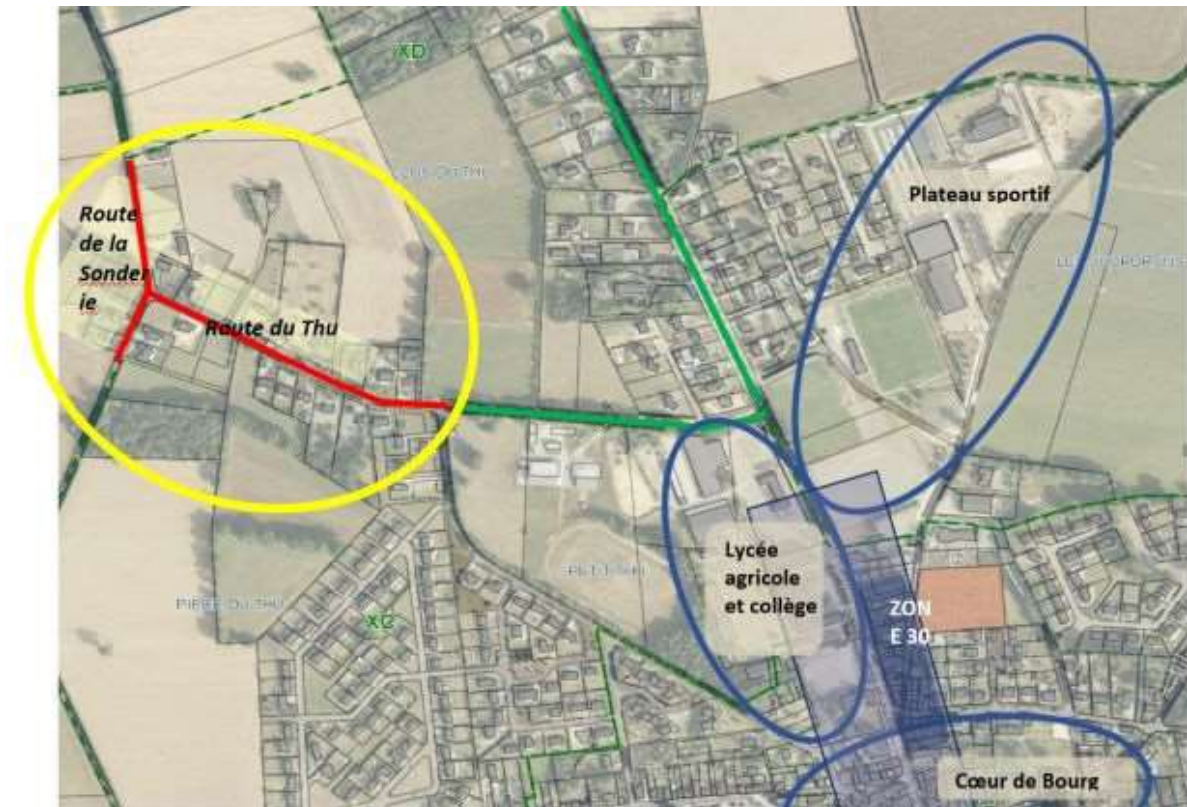
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Travaux d'aménagement des continuités de circulation douce et cyclables	210 939 €	Département de Loire-Atlantique	59 945 €	Acquis
		Amendes de police	14 078 €	Acquis
		Commune de Derval	136 916 €	
Total	210 939 €	Total	210 939 €	

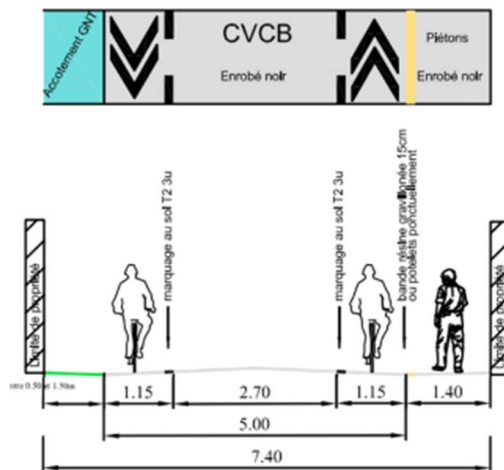
Calendrier de réalisation : 2023-2026

Indicateurs d'évaluation proposés : Réduire de 23% les déplacements individuels en automobile et augmenter de 10% l'usage des modes doux à l'horizon 2023 (objectif fixé dans le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval)

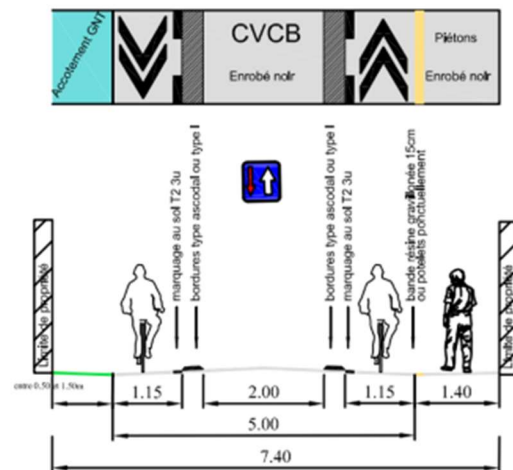
Annexes : Plans et schémas illustrant l'aménagement de continuités de circulation douce et cyclables rue du Thu et de la Sonderie à Derval



COUPE TYPE



COUPE TYPE rétrécissement



Contrat Intercommunal Départemental CC Châteaubriant-Derval

Priorité : Services au public

Intitulé de l'action : Création d'un pôle de services sur le site de l'ancienne maison de retraite à Derval

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : L'ancienne maison de retraite de Derval acquise par la communauté de communes via un portage foncier par l'agence foncière de Loire-Atlantique accueille depuis l'automne 2019 un pôle musical intercommunal animé principalement par l'école de musique associative Musique aux Champs (136 élèves) devenue récemment l'association La Barakatous.

Les travaux d'un montant de 1 M€ réalisés par la communauté de communes ont permis d'aménager 270 m² pour ces activités musicales au rez-de-chaussée du principal bâtiment sur sa partie sud.

Le bâtiment présente une partie encore disponible au nord pour d'autres activités. Le projet consiste à y aménager un pôle associatif qui accueillera des associations apportant des services à la population sur le secteur de Derval qui sont actuellement installées dans des locaux insuffisamment adaptés à leurs pratiques.

Partenariat : Ce projet sera mené en étroite concertation avec les services départementaux, régionaux et de l'Etat concernés.

Coût prévisionnel hors taxe : 830 000 €

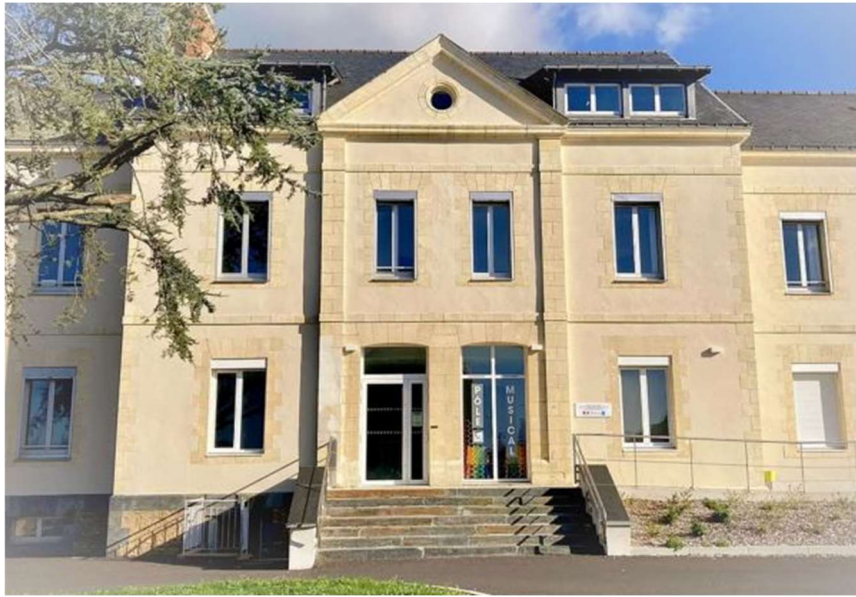
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Travaux d'aménagement du pôle de services	830 000 €	Etat	332 000 €	A solliciter
		Région des Pays de la Loire	232 000 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique	100 000 €	Acquis
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	166 000 €	
Total	830 000 €	Total	830 000 €	

Calendrier de réalisation : 2023-2024

Indicateurs d'évaluation proposés : Construction et ouverture au public du bâtiment. Nombre de bénéficiaires des services des associations accueillies dans le pôle.

Annexes : photo de l'ancienne maison de retraite accueillant le pôle musical à Derval



Contrat Intercommunal Départemental CC Châteaubriant-Derval

Priorité : Culture

Intitulé de l'action : Construction d'une bibliothèque à St Vincent des Landes

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : Cette construction va conforter l'accès à la lecture aux habitants avec un équipement adapté aux exigences de fonctionnalité, de maîtrise de l'énergie et aux nouvelles pratiques culturelles. Elle sera implantée au cœur du bourg sur une placette à proximité des écoles, de l'EHPAD, des commerces et de l'église.

Cet investissement s'inscrit dans l'achèvement du maillage du réseau de lecture publique qui comprend, à ce jour, des bibliothèques modernisées implantées sur 24 communes parmi les 26 de l'intercommunalité. Il aura vocation à rayonner sur les bibliothèques intercommunales du secteur géographique constitué par les communes d'Issé, Saint-Aubin des Châteaux et Louisfert.

Cette bibliothèque comprendra un espace adaptable et modulable donnant accès à une collection variée d'ouvrages, de supports (musique, vidéo...) et pouvant accueillir une diversité d'initiatives : activités manuelles, animations culturelles dont notamment des spectacles vivants de petite jauge, rencontres intergénérationnelles, échange de savoir-faire, accès aux outils numériques.

Le bâtiment d'une surface totale de 115,5 m² comprendra une grande pièce constituant l'espace de consultation des ouvrages et d'accueil des activités d'une surface de 88 m². Cette salle sera agrémentée d'un bureau espace de stockage de 15,5 m² et de sanitaires. La structure et la charpente seront en bois. La façade sera couverte d'un bardage en tôle. Le chauffage sera assuré par une pompe à chaleur.

La bibliothèque participera à l'animation du centre-bourg, contribuera à la création de lien social entre les habitants et favoriser les échanges entre les différents publics.

Elle sera animée par des bénévoles de la communes accompagnés par les agents professionnels employés par la communauté de communes.

Partenariat : Ce projet est mené en étroite concertation avec les services départementaux, régionaux et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Etat.

Coût prévisionnel hors taxe : 336 550 €

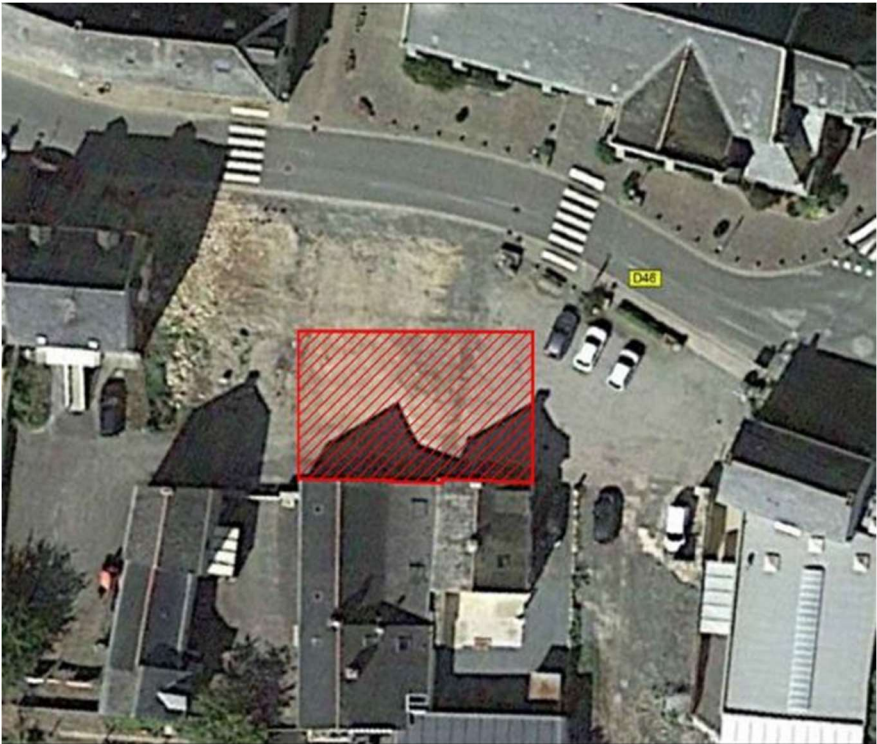
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Travaux	233 000 €	Etat (DETR)	100 000 €	Acquis
		Région des Pays de la Loire	86 137 €	A solliciter
Honoraires	78 550 €	Département de Loire-Atlantique	67 310 €	Acquis
Equipement, mobilier	25 000 €	Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	85 103 €	
Total	336 550 €	Total	336 550 €	

Calendrier de réalisation : 2023

Indicateurs d'évaluation proposés : Construction et ouverture au public du bâtiment. Evolution de la fréquentation et des prêts de livres.

Annexes : localisation de l'implantation de la bibliothèque intercommunale



Contrat Intercommunal Départemental CC Châteaubriant-Derval

Priorité : Culture

Intitulé de l'action : Construction d'une bibliothèque à St Aubin des Châteaux

Porteur du projet : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Description de l'action : Cette construction vise à conforter l'accès à la lecture aux habitants avec un équipement dont la surface sera accrue (45 m² actuellement) afin d'être adaptée aux exigences de fonctionnalité, de maîtrise de l'énergie et aux nouvelles pratiques culturelles. Elle sera implantée de préférence au cœur du bourg ou en proximité immédiate à l'image de la bibliothèque actuelle qui se situe près de la mairie.

Cet investissement s'inscrit dans l'achèvement du maillage du réseau de lecture publique qui comprend, à ce jour, des bibliothèques modernisées implantées sur 24 communes parmi les 26 de l'intercommunalité. Il aura vocation à s'inscrire dans le réseau des bibliothèques intercommunales du secteur géographique constitué par les communes d'Issé, Saint-Vincent-des-Landes et Louisfert.

Cette bibliothèque comprendra, à l'image de celle de St Vincent des Landes un espace adaptable et modulable donnant accès à une collection variée d'ouvrages, de supports (musique, vidéo...) et pouvant accueillir une diversité d'initiatives : activités manuelles, animations culturelles dont notamment des spectacles vivants de petite jauge, rencontres intergénérationnelles, échange de savoir-faire, accès aux outils numériques.

La bibliothèque participera à l'animation du centre-bourg, contribuera à la création de lien social entre les habitants et favoriser les échanges entre les différents publics.

Elle sera animée par des bénévoles de la communes accompagnés par les agents professionnels employés par la communauté de communes.

Partenariat : Ce projet sera mené en étroite concertation avec les services départementaux, régionaux et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Etat.

Coût prévisionnel hors taxe : 338 450 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		Acquis/Sollicité/ Refusé
Travaux honoraires et équipement mobilier	338 450 €	Etat	118 457 €	A solliciter
		Région des Pays de la Loire	85 612 €	A solliciter
		Département de Loire-Atlantique	67 690 €	Acquis
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	66 691 €	
Total	338 450 €	Total	338 450 €	

Calendrier de réalisation : 2024-2025

Indicateurs d'évaluation proposés : Construction et ouverture au public du bâtiment. Evolution de la fréquentation et des prêts de livres.

Annexes : photos de l'implantation de la bibliothèque actuelle de St Aubin des Châteaux



Contrat Intercommunal Départemental CC Châteaubriant-Derval

Priorité : Tourisme

Intitulé de l'action : Aménagement d'un parking sur le site de la carrière des fusillés (Sablière)

Porteur de projet : Ville de Châteaubriant

Descriptif sommaire : La carrière des fusillés est un site majeur du souvenir et de la mémoire du territoire intercommunal. Cette ancienne carrière de sable, aujourd'hui propriété de l'association « Amicale de Châteaubriant Voves Rouille », a en effet été le lieu d'exécution de 27 otages dont Guy Môquet par l'armée allemande, le 22 octobre 1941, en représailles de la mort du Feldkommandant de Nantes, Karl Hotz, tué deux jours plutôt par de jeunes résistants français.

Un mémorial du sculpteur Antoine Rohal a été érigé en 1950 sur le site. Il est inscrit aux monuments historiques depuis 2016. La carrière est classée au titre des monuments naturels depuis 1993. Un musée de la résistance a été inauguré en 2006 dans une ferme acquise par l'association à l'entrée du site. Chaque année, le site accueille une cérémonie commémorative le 3^{ème} dimanche d'octobre qui peut accueillir plusieurs centaines de personnes.

Le projet d'aménagement du parking est localisé face à l'entrée du site de l'autre côté de la RD 771 sur une parcelle appartenant à la Ville de Châteaubriant

Le projet comprend une aire de stationnement d'une capacité de 36 automobiles dont 2 places pour les véhicules de personnes à mobilité réduite, trois arrêts de dépose autocars équipés de bordure haute assurant un confort pour les usagers, et un trottoir périphérique en stabilisé. La réalisation des places de stationnement (excepté les PMR) est engazonnée avec mélange terre/pierre afin de garantir la perméabilité du sol et contribuer à l'intégration paysagère.

Cet ensemble de voirie d'une surface de 3 153 m² est complété par la plantation d'une haie bocagère sur son pourtour et d'un aménagement paysager en bordure d'une zone humide avec une aire de repos équipée de tables de pique-nique.

Les autocars, après dépose des visiteurs, pourront stationner sur la voie d'accès de la zone d'activités économiques du Val de Chère située à 1 km du parking aménagé.

Partenariat : le projet a été conçu en étroite concertation avec les services départementaux chargés des infrastructures routières qui ont aménagé un passage piétons doté de feux tricolores sur la RD 771.

Maître d'ouvrage : Ville de Châteaubriant

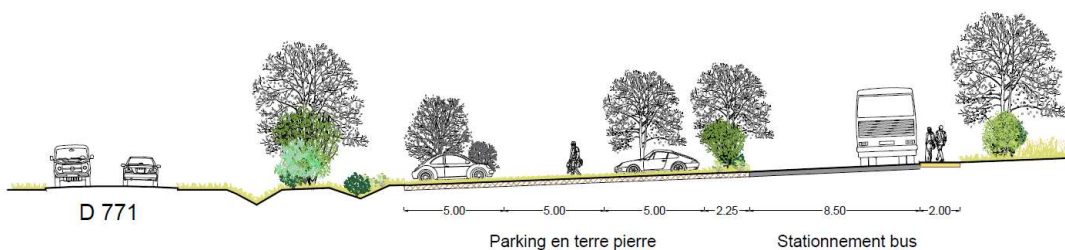
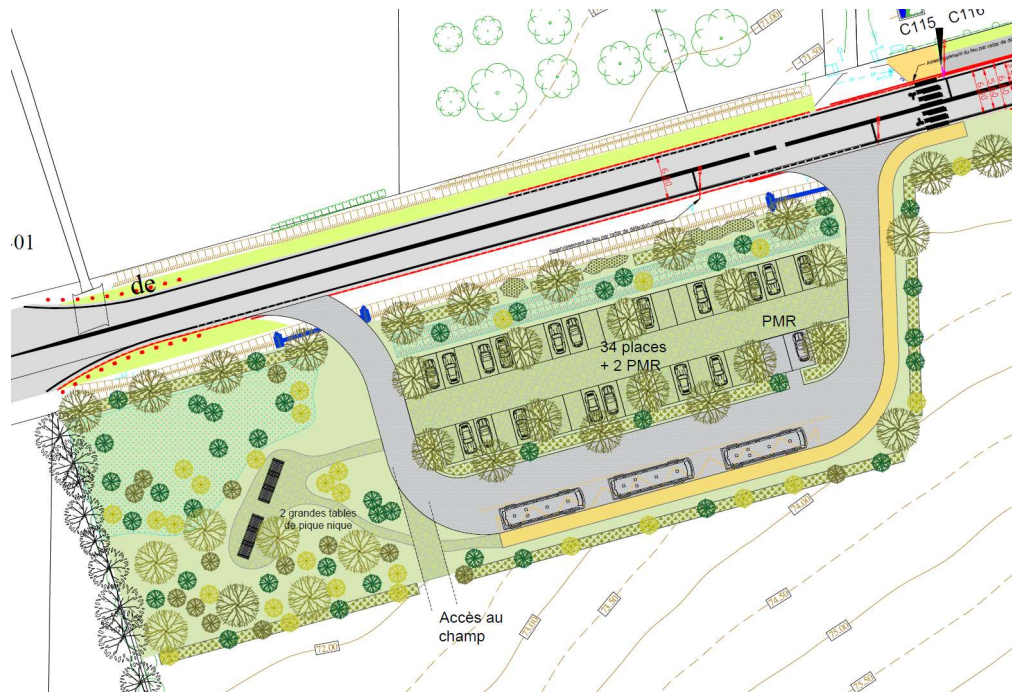
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux d'aménagement du parking avec espaces verts	138 194 €	Département de Loire-Atlantique	69 000 €
		Ville de Châteaubriant	69 194 €
Total	138 194 €	Total	138 194 €

Calendrier de réalisation : début des travaux : mai 2021 ; fin des travaux : juin 2021.

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Réalisation des cheminements et aménagements.
Evolution de la fréquentation du site.

Annexes : plan et illustration de l'aménagement du parking de la Sablière



AR-Préfecture

044-200072726-20220930-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022



Le Président,

Alain HUNAUULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	M. Sébastien CROSSOUARD			X	P	M. Sylvain HAMON
	Mme Béatrice PIERRISNARD					
JANS	M. Sylvain HAMON	X				
	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
JUGNE DES MOUTIERS	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET
	M. Jean-Yves GICQUEL			X	P	M. Bernard GAUDIN
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	M. François-Xavier LE HECHO
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Guy DELAUNAY a quitté la séance à 19 h 44 au moment de la lecture de la délibération n°93 relative à la présentation du rapport d'activités du syndicat du bassin du Semnon - Année 2021

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20220930-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022



Le Président,

Alain HUNAUULT